

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courriel électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 4 de l'ordre du jour

CX/EXEC 21/81/4

Octobre 2021

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-unième session

En ligne

28–29 octobre, 1, 2, 3 et 5 novembre 2021

LE CODEX ET LA PANDÉMIE – ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ÉMISES PAR LA QUARANTE-TROISIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LA QUATRE-VINGTIÈME SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS, ET QUESTIONS SOUMISES À EXAMEN POUR 2022

(Préparé par le Secrétariat du Codex en consultation avec le président et les vice-présidents de la Commission)

INTRODUCTION

1. La quatre-vingtième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius (CCEXEC)¹ a examiné un rapport sur le Codex et la pandémie, élaboré par un sous-comité du CCEXEC². Elle a alors confirmé son appui au contenu du rapport, pris acte des approches suivies par le Codex à ce jour pour faire face aux défis liés à la pandémie, et souligné le fait que les réunions en ligne et la participation à ces réunions avaient été déterminantes dans le succès du Codex en 2021. La quatre-vingtième session du CCEXEC a formulé plusieurs recommandations visant à garantir, malgré la pandémie, la poursuite d'une démarche pragmatique et engagée dans le cadre des travaux du Codex en 2021.

2. La quarante-troisième session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) est convenue qu'une réunion pouvait avoir lieu « en ligne » sans modification des procédures, accord qui s'est révélé essentiel à la poursuite des travaux du Codex en 2021. La quatre-vingtième session du CCEXEC est également convenue d'un ensemble de critères à suivre pour déterminer la nécessité de la tenue en ligne d'une réunion. De plus, la quatre-vingtième session du CCEXEC a souligné le rôle des méthodes de travail en ligne et informelles, qui constituent des moyens efficaces pour faire face aux difficultés.

3. La quatre-vingtième session du CCEXEC a aussi abordé l'importance des préparatifs et de la planification afin de garantir que toutes les personnes concernées soient en mesure de participer aux réunions en ligne et de les animer, reconnaissant qu'il s'agissait d'une nouvelle méthode de travail pour les présidents, les secrétariats hôtes, les membres et les observateurs, ainsi que le Secrétariat du Codex. Il a été crucial de veiller à ce que les membres disposent des technologies et des capacités nécessaires pour participer aux réunions en ligne afin que ces dernières ne deviennent pas un obstacle supplémentaire à la participation, alors qu'il convient de tenir également compte des avantages des réunions en ligne

¹ [REP21/EXEC1](#)

² [CX/EXEC 21/80/3](#)

concernant la facilité de participation et la diminution des coûts. Dans ce contexte, la quatre-vingtième session du CCEXEC a formulé plusieurs recommandations à l'intention du Secrétariat du Codex³ en lien avec la sensibilisation, les enseignements tirés, les difficultés et les avantages.

4. Ce document détaille les expériences d'implémentation en ligne du programme de travail du Codex jusqu'à aujourd'hui, les enseignements tirés et les recommandations pour avancer de manière durable, flexible et efficace. Il est le fruit de commentaires formulés dans le cadre d'enquêtes menées après les réunions, de discussions informelles ponctuelles avec plusieurs membres et observateurs qui se sont exprimés librement au sujet de leur expérience et ont apporté un éclairage complémentaire, mais aussi d'observations et d'échanges informels concernant les répercussions sur la charge de travail du Codex et des secrétariats des pays hôtes.

UN CODEX EN LIGNE

5. En dépit des formidables progrès réalisés en matière de prévention (surtout de vaccination) et de traitement de la COVID-19, la pandémie a toujours un impact considérable sur l'avancement des travaux et la tenue des réunions partout dans le monde. L'année 2021 a d'ailleurs vu naître un Codex entièrement en ligne. Même si les premiers mois laissaient espérer des réunions en présentiel, il est devenu évident en milieu d'année que toutes les sessions du Codex allaient se tenir en ligne jusqu'au mois de décembre 2021. Les réunions concernées comprenaient une session de la Commission, deux sessions du CCEXEC, huit sessions de comités s'occupant des questions générales, trois sessions de comités s'occupant des produits et un groupe spécial, soit un total de seize sessions. Il s'agit là d'un nombre record de sessions du Codex pour une année sans réunion de comités FAO/OMS de coordination. Cette réalité a envoyé un message fort : malgré les difficultés liées à la pandémie, le Codex demeure actif et productif et, plus que jamais, le lieu privilégié pour la négociation des normes alimentaires visant à protéger la santé des consommateurs et assurer des pratiques équitables dans le commerce des aliments. Par conséquent, la quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC) examinera un grand nombre de normes, dont au moins 44 normes recommandées pour adoption finale, 5 normes recommandées pour adoption à l'étape 5, et 7 propositions de nouveaux travaux.

6. Outre ces 16 sessions du Codex en ligne, de nombreux facteurs ont contribué à une telle réussite. Citons notamment les réunions et événements auxiliaires, allant des séminaires en ligne aux réunions virtuelles des groupes de travail, en passant par les discussions approfondies des groupes de travail électroniques (GTE) et les échanges écrits en ligne. De ce fait, il n'y a pratiquement pas eu une seule journée au cours des dix derniers mois sans une réunion ou une discussion en ligne visant à faciliter l'avancement des travaux du Codex. Les GTE sont devenus le moteur qui a permis de faire progresser de nombreuses sessions d'organes subsidiaires, comme le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS), le Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) ou encore le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens (TFAMR). Cette stratégie pourrait être considérée comme le fondement ou le début d'une évolution de l'architecture du Codex, dans laquelle les GTE jouent un rôle plus important encore pour faciliter et mener les discussions, en vue d'obtenir le consensus nécessaire à un avancement efficace des travaux des organes subsidiaires. Même si la planification et l'exécution d'une telle évolution requièrent une réflexion approfondie, les expériences vécues en 2021 ont mis en lumière la nécessité d'optimiser l'exploitation des GTE.

7. Par conséquent, la recommandation émise par la quatre-vingtième session du CCEXEC, à savoir s'inscrire dans une approche pragmatique et utiliser au mieux tous les outils à notre disposition, a été pleinement mise en œuvre pendant l'année 2021. Le recours à ces outils, adaptés en fonction des comités et des activités, a démontré que les travaux du Codex pouvaient être menés à bien de manière efficace, même sans réunions en présentiel. L'avancement des normes du Codex a notamment permis de mettre en application les valeurs fondamentales d'inclusion, de transparence et de collaboration du Codex. La recherche du consensus s'est peut-être révélée plus délicate, en particulier sur les questions épineuses, mais la réussite des organes subsidiaires tels que le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens a prouvé que la bonne volonté et l'engagement permettaient d'avancer

³ [REP21/EXEC1](#), paragraphe 36

malgré tout. Les préparatifs menés par le Secrétariat du Codex, les présidents des GTE et les présidents des comités à l'intention des organes subsidiaires ont eux aussi été essentiels.

8. Cette vaste préparation et les succès en découlant nécessitent un soutien et des contributions importants de la part du Secrétariat du Codex, des présidents et vice-présidents de la Commission, des présidents des organes subsidiaires et des GTE, des secrétariats hôtes et des membres. Cela nous amène à nous interroger sur la viabilité d'une telle approche. L'un des principaux objectifs de 2021 était de s'assurer que les travaux d'établissement de normes du Codex étaient de nouveau en bonne voie après les nombreux ajournements de 2020 et de tirer pleinement profit de la mise en place d'autres méthodes de travail. Bien que ces objectifs aient été atteints, il est peu à peu devenu évident qu'il n'était pas viable pour le Secrétariat du Codex, et malavisé de la part du Codex, de mettre en œuvre un calendrier de réunions aussi chargé de façon continue.

9. Il était initialement prévu que le nouveau cycle de comités FAO/OMS de coordination démarre en 2021. Or, en raison du grand nombre de réunions décalées de 2020 à 2021, le calendrier des réunions était déjà rempli pour 2021. Le prochain cycle de comités de coordination a donc dû être différé à 2022–2023. Ce report entraîne de nouvelles difficultés pour la planification des sessions du Codex, car d'autres organes subsidiaires doivent eux aussi se réunir au cours de cette période. Il convient également d'examiner de plus près l'importance du rôle et le mode opératoire des comités de coordination dans les travaux du Codex, ainsi que leur actualisation en cours, sachant que les coordonnateurs régionaux et les réunions régionales informelles ont apporté leur contribution à un engagement continu tout au long de la pandémie.

10. Pour avancer, il sera primordial de faire preuve d'une plus grande flexibilité sur les dates et la fréquence des sessions des organes subsidiaires du Codex, mais aussi de réduire la fréquence de ces sessions, afin de maintenir la qualité des travaux du Codex et l'engagement des participants.

11. Enfin, pour atteindre une telle réussite, il a fallu accepter que d'autres aspects des travaux du Codex en pâtissent, comme le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen interne de la gestion des travaux, l'avancement des améliorations planifiées telles que la création d'un Manuel de procédure numérique, et les délais liés aux documents. Une approche plus équilibrée garantira un avancement rapide et efficace de toutes les composantes des travaux du Codex, qui, à terme, soutiennent l'élaboration et la mise en œuvre des normes.

DES TRAVAUX GUIDÉS PAR LES VALEURS FONDAMENTALES DU CODEX

12. Les valeurs fondamentales du Codex, à savoir l'inclusion, la collaboration, la recherche de consensus et la transparence, ont guidé tous les efforts visant à assurer la poursuite des travaux du Codex pendant la pandémie. Les chiffres des inscriptions aux sessions du Codex en 2021 sont globalement en hausse par rapport aux deux sessions en présentiel précédentes. On note même une augmentation de 40 à 80 % pour les inscriptions des membres, une fréquente multiplication par 2 ou par 3 des inscriptions d'observateurs, et dans la plupart des cas, une hausse de plus de 100 % du nombre total d'inscrits. Autrement dit, davantage de membres et d'observateurs suivent les réunions. Les délégations comptent aussi plus de participants, et les délégués assistant pour la première fois aux réunions sont bien plus nombreux. Selon les données tirées des enquêtes menées avant et après les réunions, jusqu'à la moitié des délégués participent à une réunion du Codex pour la première fois⁴. Servant de catalyseur, les réunions en ligne ont permis au Codex de devenir plus inclusif et ainsi plus transparent.

13. La quatre-vingtième session du CCEXEC recommandait notamment de contacter tous les membres pour évaluer à la fois les avantages des réunions en ligne, les obstacles à la participation, et les modifications susceptibles d'aider à surmonter ces obstacles, en accordant une attention particulière aux membres qui n'ont pas pu prendre part aux sessions en ligne des comités en raison de ces obstacles. Le Secrétariat du Codex a mené des enquêtes à la suite de chaque réunion en ligne ayant eu lieu à ce jour et il a examiné les chiffres des inscriptions aux comités du Codex. Bien qu'il n'ait pas été possible de contacter tous les membres du Codex, le Secrétariat a reçu d'autres commentaires des membres et des observateurs

⁴ Sur la base d'enquêtes Mentimeter menées avant et après les réunions, en tenant compte du fait que les personnes ayant répondu à l'enquête ne représentent qu'un sous-ensemble des participants aux réunions.

dans le cadre de plusieurs événements informels, et des coordonnateurs régionaux par voie officielle. Ces différentes méthodes permettent de mieux connaître l'opinion des membres sur les réunions en ligne.

14. La possibilité accrue de participer aux réunions en ligne des organes subsidiaires du Codex a été grandement appréciée. En plus de permettre à un plus grand nombre de membres et d'observateurs de participer, cette modalité présente des avantages notables en termes de composition et de taille des délégations. Par exemple, des experts peuvent suivre les discussions de plus près et conseiller les chefs de délégation. Les membres peuvent aussi introduire plus de délégués, ce qui facilitera la relève. Lorsque les réunions se déroulent en ligne, les délégations peuvent faire des économies, mais aussi gagner du temps, car il n'est plus nécessaire de se déplacer. Ce type d'organisation offre également des avantages personnels : il est ainsi possible de rester chez soi pour suivre des réunions internationales, ce qui limite les risques d'exposition à la COVID-19 et l'impact environnemental. Certains ont par ailleurs souligné l'intérêt de pouvoir prendre part à une session du Codex, alors qu'ils n'avaient pas encore pu y participer en présentiel, pour diverses raisons.

15. Même si la hausse des inscriptions n'a pas forcément conduit à une augmentation de la participation active, elle indique que les réunions en ligne facilitent la transparence et contribuent à l'inclusion. Or, ces deux piliers sont indispensables pour bâtir la collaboration et la recherche de consensus.

16. Les résultats des enquêtes suggèrent également que cette participation passive offre aux délégués un nouvel éclairage sur les normes du Codex et sur leur élaboration, ce qui peut faciliter la compréhension et la mise en œuvre des normes à l'échelle nationale. En d'autres termes, avoir une vision plus précise des raisons pour lesquelles les normes ont été élaborées d'une manière ou d'une autre, mais aussi des fondements liés aux différentes dispositions facilite la mise en œuvre des normes à l'échelle nationale. Compte tenu de l'objectif 3 du Plan stratégique du Codex 2020–2025, qui consiste à faire en sorte que les normes du Codex soient reconnues et utilisées, il s'agit d'une évolution positive.

17. Pour ceux qui participaient à une session du Codex en ligne pour la première fois, les enquêtes menées à la suite des réunions indiquent que l'expérience s'est généralement révélée très enrichissante. Les participants ont pu en savoir plus sur le Codex et découvrir les processus et les discussions nécessaires à l'élaboration d'une norme internationale, ce qui a encore une fois contribué à une reconnaissance accrue des normes du Codex.

18. Cependant, les réunions en ligne présentent également leur lot de difficultés. Les questions technologiques et un accès stable à Internet demeurent problématiques : en moyenne, 20 % des personnes ayant répondu à l'enquête ont mentionné un problème de connexion au cours des réunions en ligne. De plus, le décalage horaire implique pour certaines délégations d'assister aux réunions du Codex en dehors des heures de bureau ou pendant la nuit. Outre les difficultés évidentes liées à l'obtention de performances et de participations efficaces à des heures aussi délicates, certains pays ont rencontré des difficultés d'ordre technologique, car le matériel et la bande passante n'étaient pas toujours accessibles (chez les particuliers) en dehors des heures de bureau.

19. Par ailleurs, les résultats de l'enquête suggèrent qu'il est plus difficile de respecter les valeurs fondamentales de collaboration et de recherche du consensus dans un environnement virtuel. Les délégués ont mentionné le manque d'interactions en face-à-face et l'impossibilité de bâtir des rapports et d'atteindre un consensus lors des occasions informelles (pauses-café, déjeuners, etc.) qui ponctuent les réunions en présentiel. Selon les commentaires reçus, il se pourrait que la collaboration dans un contexte virtuel à ce jour ait été facilitée par les fondements établis lors des réunions en présentiel, qui ont déjà permis à un grand nombre de délégations de se rencontrer et de nouer des relations de travail. En outre, plus nous attendons pour reprendre les réunions en présentiel, plus ces relations se distendraient, au risque d'entraver, à terme, la pleine participation des nouveaux venus dans la famille du Codex. Des efforts ont été déployés pour contrebalancer les difficultés liées à la collaboration : les discussions préliminaires ont ainsi été favorisées avant les réunions, au travers d'événements en ligne plus informels qui permettaient de tisser des liens.

20. Cependant, malgré toutes ces difficultés, le décalage horaire et les problèmes techniques, les membres et les observateurs du Codex ont fait preuve, pendant l'année qui vient de s'écouler, d'une flexibilité exceptionnelle pour s'adapter et travailler dans un environnement virtuel. Ces efforts méritent d'être salués. Si l'on ajoute l'engagement accru et souvent actif des membres qui ont, à ce jour, rencontré

des difficultés pour participer aux organes subsidiaires du Codex, la grande famille du Codex est probablement plus connectée que jamais.

21. Bien que l'envie de se réunir en présentiel subsiste sans conteste, ce type de réunion, avec le recul, apparaît clairement comme un privilège qui peut être révoqué en un rien de temps par les circonstances. L'année 2020 en atteste. De plus, la pandémie a démontré que ce privilège existait depuis fort longtemps, car les sessions en présentiel n'étaient pas accessibles à tous les membres du Codex. Les réunions en ligne du Codex ont ainsi rétabli une certaine équité. Tandis que le Codex sort progressivement de la pandémie, l'inclusion et l'équité dans la participation devront rester une priorité fondamentale.

LA TECHNOLOGIE, UN FACTEUR CLÉ DE RÉUSSITE

22. L'adoption des nouvelles technologies a été extraordinaire au cours des 18 derniers mois : elle a permis de recourir à des méthodes de travail dont on pouvait seulement rêver il y a deux ans et qui sont devenues une réalité du quotidien. Les progrès en matière de connectivité virtuelle ont aussi permis de rassembler régulièrement un plus grand nombre de membres du Codex.

23. Le volume de travail nécessaire pour mener à bien des réunions en ligne et les événements annexes a probablement été sous-estimé au début de l'année 2021. Ces nouvelles approches requièrent une importante réflexion stratégique et une planification poussée, un déploiement technique et logistique, ainsi qu'un soutien continu à la mise en œuvre. À l'échelle du Codex, cela s'est traduit par des réunions quasi quotidiennes entre le Secrétariat du Codex et les présidents des comités et/ou groupes de travail ou secrétariats hôtes. Il a aussi fallu sensibiliser les membres et les observateurs pour qu'ils se familiarisent avec les nouvelles technologies et se forment aux outils en ligne du Codex afin de maintenir leur engagement aux différents niveaux d'élaboration des normes.

24. L'utilisation des nouvelles technologies et des plateformes de réunion comme Zoom ont également causé des difficultés aux secrétariats hôtes. Ces derniers n'avaient pas toujours l'infrastructure, la capacité, l'expertise et/ou l'expérience nécessaires pour organiser des réunions en ligne. Dans certains cas, ils ont aussi dû faire face à des problèmes de licence et d'autorisation pour utiliser les logiciels. Même lorsque des efforts démesurés, que nous saluons, ont été déployés pour faire appel à des fournisseurs extérieurs afin d'organiser les réunions, la méconnaissance de certaines caractéristiques propres aux réunions du Codex a occasionné des difficultés. Le Secrétariat du Codex a acquis une expérience considérable dans l'organisation de réunions en ligne au cours des 18 derniers mois et a donc travaillé en étroite collaboration avec les secrétariats hôtes afin d'offrir à tous les participants une expérience optimale pendant les réunions en ligne. Ce soutien et cette collaboration ont suscité des retours extrêmement positifs dans le cadre des enquêtes menées après les réunions. Les réunions du Codex ont même été qualifiées de modèle d'excellence pour les réunions en ligne.

ALLER DE L'AVANT

25. Tout d'abord considérée comme un défi colossal, la pandémie mondiale a fait découvrir d'incroyables opportunités au Codex. L'objectif prioritaire pour 2021, à savoir assurer la reprise des réunions du Codex, a été atteint. Il est donc temps de se tourner vers l'avenir. La sortie de la pandémie nous offre l'occasion de remettre les compteurs à zéro et de garantir qu'à l'approche du sixième anniversaire du Codex (2023), notre modèle de travail permette au Codex de continuer à rassembler le monde entier pour créer des normes sur la sécurité sanitaire et la qualité des aliments afin de protéger toutes les populations partout dans le monde.

26. Aucun retour en arrière n'est envisageable. Le Codex se doit d'aller de l'avant et de capitaliser sur son mode opératoire en enrichissant ce dernier des expériences et des technologies acquises au cours de l'année qui vient de s'écouler, afin de garantir l'inclusion, la transparence et une participation équitable, et de produire des normes de qualité dans les délais prévus de façon collaborative et consensuelle. Les immenses progrès réalisés dans l'utilisation des technologies ont prouvé qu'il était possible de réussir en ligne, même si les avantages de la collaboration en face-à-face ne sauraient être oubliés. Si l'expérience acquise suggère désormais que ni les réunions en présentiel ni les réunions en ligne ne sont la panacée, il est important de déterminer les caractéristiques essentielles de chacune de ces modalités en vue de trouver le juste équilibre.

27. Ces 18 derniers mois ont permis de tirer plusieurs enseignements majeurs. Les sessions du Codex en ligne peuvent se révéler extrêmement fructueuses. Par conséquent, il semble approprié de conserver des sessions en ligne ou des éléments virtuels pour permettre au Codex de réagir rapidement et efficacement aux difficultés nouvelles et émergentes. La préparation est la clé du succès, et elle nécessite une forte implication de toutes les parties prenantes. Les GTE ont d'ailleurs joué un rôle essentiel et ils pourraient être encore mieux exploités. Le modèle 2021 a permis d'atteindre cet objectif, mais il n'est pas viable. Il est indispensable de fixer un calendrier des sessions qui soit réalisable et permette de produire des résultats de grande qualité. En d'autres termes, les pays hôtes, les présidents, les membres et le Secrétariat du Codex doivent s'ouvrir à de nouvelles approches pour planifier les réunions, et examiner toutes les possibilités offertes par les procédures pour moins dépendre des réunions en présentiel, et notamment des réunions qui impliquent beaucoup de ressources, comme celles de la Commission.

28. Étant donné que la pandémie n'est pas encore terminée et que certaines incertitudes persistent, le Codex doit continuer à faire preuve de flexibilité dans l'organisation de ses prochaines réunions. Il demeure donc essentiel que le Codex puisse réagir rapidement et efficacement aux difficultés nouvelles et émergentes. Il est aussi important, à court et moyen terme, de conserver une certaine flexibilité au sujet de la règle XI (paragraphe 7) et (paragraphe 8), dont il a été convenu en 2021 qu'elle pouvait être interprétée de façon à inclure un environnement virtuel.

29. Malgré d'excellentes performances pour rattraper toutes les sessions ajournées en 2020, et témoignant de la grande efficacité des méthodes de travail en ligne, le type, l'ampleur et la durée du soutien nécessaire à la mise en œuvre d'un tel programme de travail (16 réunions) ne sont viables ni sous l'angle de la préparation et de l'organisation, ni sous l'angle de la participation. Par conséquent, le modèle de travail du Codex doit garantir à la fois résilience et adaptabilité, en vue des 60 prochaines années. L'élaboration d'un modèle inclusif, durable, flexible et efficace permettra au Codex de conserver sa pertinence dans un monde en constante évolution et de continuer à travailler sur de nouvelles questions et dans des circonstances fluctuantes. Les réflexions menées sur son modèle de travail et la révision de ce dernier devront être, à l'instar du Codex, inclusives. Les expériences acquises l'année passée et à l'occasion de l'élaboration du Plan stratégique du Codex 2020-2025 nous ont montré comment y parvenir.

30. Ouverture d'esprit et pragmatisme seront de mise pour préparer le Codex à l'avenir. Se pencher sur l'expérience d'autres organisations, d'autres secteurs et d'autres observateurs pourrait se révéler bénéfique, puisque le Codex n'est pas le seul à déployer des efforts prodigieux pour sortir plus fort de la pandémie ou conjuguer son passé physique et son présent virtuel. Un rapide examen de l'actualité économique, commerciale ou sectorielle, associé à des preuves empiriques fournies par les observateurs du Codex, met en évidence les difficultés auxquelles d'autres font également face, ainsi que le constat d'un choix qui va vraisemblablement rester complexe quant à l'organisation des réunions en présentiel et/ou en ligne au cours des prochains mois.

31. Grâce à la flexibilité durable des membres et des observateurs qui a été observée tout au long de cette année, le Codex sera guidé par les besoins futurs et il ne sera pas retenu par les ancrages d'hier. Cela sera sans doute difficile et peut-être même douloureux, mais si nous avons appris une chose au cours des 18 derniers mois, c'est que le changement est inéluctable. Néanmoins, un processus inclusif et pragmatique permettant au Codex d'envisager toutes les possibilités permettra à ce dernier d'élaborer son nouveau plan d'action à point nommé.

RECOMMANDATIONS

32. La quatre-vingt-unième session du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius est invitée à :

- Saluer les efforts considérables déployés par la famille du Codex pour mener à bien le programme 2021 de façon pragmatique et efficace et pour utiliser au mieux les outils à sa disposition avec le soutien précieux du Secrétariat du Codex.

33. Afin de permettre au Codex de continuer à faire face rapidement et efficacement aux incertitudes ambiantes liées à la pandémie ou à toute difficulté nouvelle ou émergente, notamment en 2022, la quatre-vingt-unième session du CCEXEC est invitée à recommander que :

- La quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius convienne que la Règle XI (paragraphe 7) et (paragraphe 8) continue d'être interprétée de façon à inclure un environnement virtuel pour les sessions des organes subsidiaires du Codex, dont le CCEXEC, en 2022. L'application de cette recommandation devrait tenir compte des critères détaillés par la quatre-vingtième session du CCEXEC (paragraphe 35. iv).
- Les présidents et secrétariats hôtes collaborent étroitement avec le Secrétariat du Codex pour établir un calendrier de réunions dont la mise en œuvre soit réaliste et qui prévoit un laps de temps suffisant entre les réunions afin de faciliter à la fois le travail du Secrétariat du Codex, et la préparation et la participation des membres et des observateurs au cours de l'année à venir. La planification des réunions à moyen et long terme devra être examinée plus en détail.
- La quarante-quatrième session de la Commission du Codex Alimentarius accepte de confier au Secrétariat du Codex l'élaboration d'une méthode nécessitant une charge de travail moins importante qu'une CAC entière pour l'adoption des normes en 2022 (par exemple, recours à des procédures écrites (correspondance) ou délégation de l'adoption des normes au CCEXEC lorsque les observations écrites indiquent un soutien général en faveur de l'adoption) dans le but d'alléger la charge de travail en 2022. Cela permettrait d'éviter tout retard dans l'adoption des normes, mais aussi de dégager du temps et des ressources, afin de faire avancer les travaux au sein des organes subsidiaires, lancer le nouveau cycle de comités régionaux de coordination, et préparer au moment opportun le soixantième anniversaire du Codex en 2023, qui sera peut-être l'occasion de réunir en présentiel la grande famille du Codex.
- Le Secrétariat du Codex, ainsi que les présidents et l'ensemble des membres examinent plus en détail la poursuite éventuelle du renforcement des GTE et/ou d'autres méthodes inclusives et transparentes. Du fait de leur flexibilité, ces approches joueront un rôle plus essentiel encore au sein du Codex pour préparer les travaux et garantir la tenue de discussions au sein des organes subsidiaires, uniquement lorsque de nouvelles orientations seront requises ou lorsque les travaux seront prêts pour l'étape suivante.

34. Afin d'élaborer le nouveau plan d'action du Codex qui sera examiné par la Commission du Codex Alimentarius lors du soixantième anniversaire du Codex en 2023, il est recommandé que le CCEXEC établisse et conduise un processus consultatif, qui pourrait suivre le calendrier suivant :

- Premier trimestre 2022 : Événement consultatif réunissant les membres et observateurs du Codex afin de recueillir leur vision du Codex de demain (modalités des réunions, planification, rôle des GTE, encouragement de l'inclusion, etc.).
- Deuxième trimestre 2022 : Session spéciale du CCEXEC pour examiner les observations reçues, les informations disponibles dans le présent document et dans les enquêtes menées après l'ensemble des réunions et des événements, puis élaboration d'un avant-projet de proposition.
- Troisième trimestre 2022 : Examen par tous les membres et observateurs.
- Quatrième trimestre 2022 : Préparation, par le CCEXEC en collaboration avec le Secrétariat du Codex, d'une proposition révisée pour une deuxième série de consultations.
- Premier trimestre 2023 : Élaboration d'une proposition finale pour examen par la session de la CAC organisée à l'occasion du soixantième anniversaire du Codex (prévue mi-2023).